



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1er MARS 2008

N° 2008-01

### Nombre de Délégués

En exercice : 38  
 Présents : 36  
 Votants : 36  
 Suffrages  
 exprimés : 36  
 Acte rendu  
 exécutoire après  
 dépôt en Préfecture,  
 Le

Le Président,

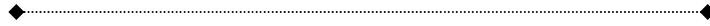
Gérard ROCTON

*L'an deux mille huit, le premier Mars à 09 Heures 30, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 22 Février se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.*

### L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 08 Février 2008
- Finances :
  - ❖ Présentation et vote du Compte Administratif 2007
  - ❖ Présentation et vote du Compte de Gestion 2007
  - ❖ Affectation du résultat de 2007 sur 2008
  - ❖ Proposition et vote du Budget Primitif 2008
  - ❖ Vote des taux d'imposition 2008
  - ❖ Vote des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008
  - ❖ Bilan et prévisionnel des principaux services
  - ❖ Subvention de fonctionnement du centre de loisirs de la Valaisière (centre Socio-culturel de la Boule d'Or) et autres subventions
  - ❖ Résultats des consultations engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008
  - ❖ Confirmation de la subvention pour la médiathèque d'Evron (exercice 2007)
- Développement économique :
  - ❖ Projet de location et vente du bâtiment industriel n° 4 (précédemment loué à l'entreprise TSA)
- Commission n° 1bis – Aménagement du Territoire et Statuts de la CCPE :
  - ❖ Liaison piétonne – vente terrain
  - ❖ Avancement dossier liaison EVRON ⇔ STE GEMMES LE ROBERT et projets d'acquisitions foncières
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
  - ❖ Compte rendu de la réunion du 29 janvier (clubs du 3<sup>ème</sup> âge)
  - ❖ Compte rendu de la réunion du 31 janvier (bilan ADMR et association ESPADON)
- Commission n° 5 – Site du Gué de Selle / Centre d'Hébergement Sportif :
  - ❖ Compte rendu de la réunion du 22 janvier

- Ressources Humaines :
  - ❖ Indemnité de compensation – Compte Epargne Temps
  - ❖ Extension IHTS – Catégorie B
  - ❖ Avancement de grade



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 22 Février 2008, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 09 H 30 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

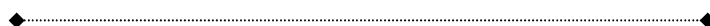
M. ROCTON Gérard – Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;  
M. LANGEVIN – Mme JARNO – Mme BOUCHARD (déléguée suppléante remplaçant M. ROUILLARD) (CHATRES LA FORET) ;  
M. ROCTON André – M. LATASTE – Mme BOURGOIN – Mme FROISSARD – M. VAYER – M. GEORGEL – M. ROGER – M. AVANNIER – M. CHARDRON – Mme CHOISNET (déléguée suppléante remplaçant Mme DUCHEMIN) – Mme ESNAULT (déléguée suppléante remplaçant M. RENARD) (EVRON).  
M. HOUSSET (LIVET EN CHARNIE) ;  
M. PAILLEUX – Mme ROBERT – M. BESSIN (MEZANGERS) ;  
M. HEURTEBIZE – M. LEMONNIER – M. CLIMENT (NEAU) ;  
Mme LORY – M. DARDENNES – Mme RENARD – M. VAILLANT (délégué suppléant remplaçant M. BEGHIN) (STE GEMMES LE ROBERT) ;  
M. ROCHE – M. BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;  
M. BOURDIN – M. FOUCAULT – M. GAZE – M. POIRIER (délégué suppléant remplaçant Mme DESLAURIERS) (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ M. ROUILLARD (remplacé par Mme BOUCHARD) (Châtres la Forêt) ;
- ◆ Mme DUCHEMIN (remplacée par Mme CHOISNET) (Evron) ;
- ◆ M. RENARD (remplacé par Mme ESNAULT) (Evron) ;
- ◆ Mme FOMBERTASSE (Evron) ;
- ◆ M. HAMELIN (Livet en Charnie) ;
- ◆ M. BEGHIN (remplacé par M. VAILLANT) (Ste Gemmes le Robert) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (remplacée par M. POIRIER) (Voutré).

ASSISTAIENT EGALEMENT : M. MILCENT (Directeur des services) – M. ERNOULT (Secrétaire).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Gisèle AVRANCHE d'ASSE LE BERENGER.**



**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
du 08 Février 2008**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 08 Février 2008.

**Le procès-verbal de la réunion du 08 Février 2008 est adopté à l'unanimité.**

## FINANCES

### **Présentation et vote du Compte administratif 2007**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président, présente le compte administratif 2007, y compris les restes à réaliser.

Les résultats sont les suivants :

- **Budget Principal** :
  - Excédent cumulé de fonctionnement : .....1 818 720,87 €
  - Excédent cumulé d'investissement : .....69 983,75 €

- **Budget Annexe** :

**Ateliers relais**

- Excédent cumulé de fonctionnement : .....227 533,69 €
- Déficit cumulé d'investissement : ..... - 227 533,69 €

**Pépinière d'entreprises**

- Excédent cumulé de fonctionnement : .....64 965,11 €
- Déficit cumulé d'investissement : ..... - 64 965,11 €

**Parc d'activités R. VADEPIED**

- Excédent cumulé de fonctionnement : .....0,00 €
- Excédent cumulé d'investissement : ..... 0,00 €

**Zone artisanale et industrielle VOUTRE**

- Excédent cumulé de fonctionnement : .....2 525,28 €
- Excédent cumulé d'investissement : .....0,00 €

**Résultats consolidés de l'ensemble des budgets**

- Excédent cumulé de fonctionnement : .....2 113 744,95 €
- Déficit cumulé d'investissement : ..... - 222 515,05 €

Les aspects essentiels de ce compte administratif sont présentés ci-après.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **Dépenses**

**A/ La gestion courante : Le crédit consommé 4 656 815 € (4 541 487 + 115 328) représente 96,50 % de la prévision soit – 165 000 € d'économis.**

**dont Chapitre 011** : charges à caractère général : crédit consommé à 87 %

*Les principales variations concernent :*

- économies à la ligne des crédits sur l'ensemble des articles,
- articles 61521 à 61558 : L'entretien des biens et voirie varie selon l'usure et les conditions climatiques,
- article 617 : Etudes : un crédit avait été inscrit pour la poursuite des études de la voie de contournement de CHATRES / EVRON. Cette réalisation serait du ressort du Conseil Général, les nouvelles études n'ont pas été engagées.

**Chapitre 012** : Charges de personnel : crédit consommé à 99 %

**Chapitre 65** : autres charges de gestion courante : crédit consommé à 99 %

- article 65748 : La subvention de 15 000 € pour Mayenne Initiative n'a pas été versée, le remboursement des prêts d'honneur par les différents bénéficiaires a permis d'autofinancer les nouveaux dossiers validés en 2007.

### **B/ La gestion financière :**

**Chapitre 66** : frais financiers : Crédit consommé selon l'état de la dette.

### **C/ Les écritures spécifiques :**

**Chapitres 67 et 042** :

Les écritures se rapportent aux entrées et sorties des biens et amortissements.

## **Recettes**

**A/ La gestion courante : Les recettes constatées 5 572 690 € (5 517 390 + 55 300) représentent 104 % des prévisions soit + 219 000 € d'encaissements supplémentaires.**

**Chapitre 13 : atténuation de charges**

- article 64191 : 2 congés maternités.
- article 64192 : Ces remboursements sont conditionnés par le nombre de contrats souscrits et leur durée.

**Chapitre 70 : produits d'exploitation : émission à 109 % du prévu**

- article 706321 : Le Jardin Aquatique a généré une bonne affluence malgré une période estivale contrariée par les conditions météorologiques.
- article 706322 : Le Centre Sportif du Gué de Selle a connu une bonne fréquentation. Toutefois, pour 2008, les P.E.P. de Torcé auront retrouvé leur structure d'accueil, ces derniers ont généré une recette globale de 2003 à 2007 de plus de 99 000 €.
- article 70848 : Mise à disposition de personnel. La recette complémentaire correspond au personnel pour la commune de LIVET, le CEMEA, la Mission Locale Emploi.

**Chapitre 73 : impôts locaux : produits encaissés à 102 % du prévu**

- article 7311 : Des rôles complémentaires ont généré ce surplus de recettes.

**Chapitre 74 : dotations et participations : 110 % de la prévision.**

- article 74732 : Cette participation correspond à l'indemnisation du coût de fréquentation des équipements sportifs pour les élèves du secondaire.
- article 74781 : Ce chiffre comprend le solde de la participation 2006 et le rattachement du solde de 2007 qui sera encaissé en mai 2008.

**B/ La gestion financière :**

**Chapitre 76 : Produits financiers : conforme à l'état de la dette recouvrée.**

**C/ Les écritures spécifiques :**

**Chapitres 77 et 042 : Ecritures d'ordre.**

## **Section investissement**

Le total des dépenses s'élève à : ..... 1 529 877,26 €  
 + restes à réaliser (engagements) ..... 500 330,98 €  
 + déficit 2006 reporté ..... 11 950,66 €

**TOTAL (A) ..... 2 042 158,90 €**

Celui des recettes s'élève à : ..... 1 611 811,67 €  
 + restes à réaliser (engagements) ..... 55 592,64 €

**TOTAL (B)..... 1 667 404,31 €**

Soit un déficit (besoin de financement) de 374 754,59 €

## **Bilan des opérations d'investissement**

N° opéra- tion	Libellé / objet	Coût TTC		Nature	Financement réalisé			
		Paiements	R.A.R.		Subventions		Fonds Propres (dont TVA)	Emprunt
					Encaissées	R.A.R.		
125	Renouvellement matériel, mobilier, outillage, véhicules (Espaces Verts, Technique, voirie communautaire, ...)	125 282,27	1 560,00	CAF	2 116,00	2 300,00	122 426,27	
193	Gros travaux dans les bâtiments communautaires	10 747,70	8 100,00	CAF	1 991,00		16 856,70	
701	Voirie communautaire 2007	136 192,18	62 500,00	DGE SIAEP Département	8 294,36 9 932,00	19 005,64 27 200,00	134 260,18	
101	Liaisons non motorisées (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> tronçon)	46 428,70	97 900,00	Département		6 120,00	138 208,70	
102	Gué de Selle : Travaux divers	86 158,82	9 500,00	Région Département Ligue football	12 605,00 13 797,00 8 000,00	967,00	60 289,82	
103	Numérisation cadastrale		5 000,00				5 000,00	
702	Construction cinéma		25 000,00				25 000,00	
222	Rénovation et extension Jardin Aquatique	285 063,39	67 741,23	Région Europe	139 398,75 24 315,80		189 090,07	
	<b>TOTAUX</b>	<b>689 873,06</b>	<b>277 301,23</b>		<b>220 449,91</b>	<b>55 592,64</b>	<b>691 131,74</b>	

R.A.R. : Restes à réaliser

Monsieur BOISBOUVIER dresse ensuite rapidement le bilan des budgets annexes.

### **Ateliers Relais**

Ce budget est équilibré après prise en charge du déficit de 92 117,84 € par le Budget Principal. Ce montant représente la différence entre les annuités d'emprunts et les loyers. Ce déséquilibre est le fait de la résiliation de crédits-baux des ateliers n° 1 de Châtres (ex : Challenge 21) repris par France Liner, et n° 4 de Châtres (ex : T.S.A.) libre à ce jour et de l'ensemble industriel de Voutré (ex : GRME) repris par CIMEL.

### **Pépinière d'entreprises**

Ce budget est équilibré après prise en charge du déficit de 52 781,44 € par le budget principal.

Ce montant comprend :

- d'une part à la différence entre les annuités d'emprunts et autres charges courantes et les loyers de 19 086,49 €,
- d'autre part, aux travaux de transformation de l'atelier n° 7 en épicerie sociale 33 694,95 € après déduction de la subvention Etat D.D.R. de 11 231 €.

Pour 2007, le taux d'occupation était de :

- 56 % pour les bureaux,
- 92 % pour les ateliers.

### **Parc d'Activités Raoul Vadepied**

Ce budget est équilibré après prise en charge du déficit de 49 112,66 € par le budget principal. Ce montant résulte des annuités d'emprunts non financées par les ventes.

**A l'issue de cette présentation, Monsieur Gérard ROCTON confie la présidence de l'Assemblée à Monsieur René HEURTEBIZE, 1<sup>er</sup> Vice-Président pour procéder au vote du compte administratif et se retire.**

**Le compte administratif est voté à l'unanimité.**

**Monsieur le Président Gérard ROCTON réintègre l'assemblée et propose l'adoption du compte de gestion, remis par le comptable du Trésor et dont les écritures sont identiques au compte administratif.**

**Le présent compte est adopté à l'unanimité.**

## **☞ Affectation du résultat de 2007 sur 2008**

Monsieur BOISBOUVIER propose l'affectation suivante :

**Budget principal** : Excédent de fonctionnement cumulé ..... 1 818 720,87 €  
virement à la section investissement ..... 374 754,59 €  
en report à la section fonctionnement ..... 1 443 966,28 €

**Budget Ateliers relais** : Excédent de fonctionnement cumulé ..... 227 533,69 €  
virement à la section investissement ..... 227 533,69 €  
en report à la section fonctionnement ..... 0,00 €

**Budget Pépinière d'entreprises** : Excédent de fonctionnement cumulé ..... 64 965,11 €  
virement à la section investissement – article 1068 ..... 64 965,11 €  
en report à la section fonctionnement – article 002 ..... 0,00 €

**Le Conseil Communautaire valide l'affectation du résultat proposée.**

## **☞ Proposition et vote du Budget Primitif 2008**

Monsieur BOISBOUVIER communique les éléments de ce projet de budget en commentant les inscriptions budgétaires nécessitant des précisions.

A noter que pour cette année, il n'y a pas de changement par rapport à 2007, les compétences et actions étant les mêmes, le nouvel équipement du Jardin Aquatique ayant fonctionné sur l'année entière, la progression du budget sera linéaire.

Ceci tout en maintenant les mêmes taux d'imposition des taxes locales directes (impôts locaux) pour lesquelles à ce jour nous n'avons pas eu notification des bases et du produit assuré.

Par ailleurs, il y a lieu de noter l'intégration des reports des résultats de 2007, le compte de gestion présenté par le comptable du Trésor Public et le compte administratif étant en conformité.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **Section fonctionnement**

Le total des dépenses s'élèvent à 5 836 444 € et celui des recettes à **7 065 450 €** avec reprise de l'excédent disponible de 2007, soit un résultat prévisionnel de gestion 2008 de **1 229 000 €**. Ce résultat prévisionnel confirme toujours la possibilité de prélever 800 000 € pour autofinancer le cinéma.

## **Dépenses**

**A/ La gestion courante des services : 5 050 721 € soit une augmentation brute de 4,70 % nette après déduction du complément de subvention Boule d'Or de 2007 et des locations des structures pour le centre de loisirs de VOUTRE de 3,90 %.**

Détail des principales variations par chapitres :

**Chapitre 011** : 931 600 €, progression de 2,6 % environ.

- article 60428 : crédits transférés à l'article 6228
- articles 6132 et 614 : cette charge concernait la location de l'office de tourisme.
- Article 61352 : la commune de VOUTRE envisage de construire un complexe scolaire et de mettre à disposition l'ancienne école pour le centre de loisirs intercommunal. En l'attente de ces réalisations, il est envisagé de louer des structures mobiles pour l'accueil des enfants du centre de loisirs dès l'âge de 3 ans. Les crédits de l'investissement prévus à 200 000 €uros, proposés lors de la réunion du débat d'orientations budgétaires, sont supprimés et remplacés par ceux de cet article qui ont été évalués de la manière suivante :
  - Installation structure mobile de 100 m<sup>2</sup> : 12 000 €
  - Location à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 : 10 500 €
 Toutefois, il est précisé que ceci est une prévision et que ce dossier sera à étudier ultérieurement.
- article 617 : ces études concernaient la voie de contournement de Châtres / Evron dont la maîtrise d'ouvrage est du ressort du Conseil Général.
- article 6226 : crédits prévus pour l'indemnisation des architectes à retenir pour le concours d'architecte du cinéma.

**Chapitre 012** : Frais de personnel : 1 739 700 € (+ 5,70 %)

Les variations concernent :

- 0,50 % de moyenne au titre de la revalorisation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires (0,50 % au 1<sup>er</sup> mars et 0,30 % au 1<sup>er</sup> octobre).
- 3,15 % au titre de l'évolution de carrière des agents.
- 0,15 % au titre de l'augmentation de la cotisation patronale au FNAL (Fonds National d'Aide au Logement).
- 1,60 % au titre de l'évolution des effectifs (1 adjoint technique) et temps de travail de certains agents (Floris) à temps non complet et des saisonniers.
- 0,30 % au titre du supplément familial de traitement (compensé par l'Etat).

**Chapitre 014** : 102 300 €

**Chapitre 65** : 2 277 121 € (+ 5,00 %).

- article 65212 : Réduction suite à l'expiration de 2 emprunts.
- Article 65213 : Réduction car en 2007 nous avons à financer les travaux de l'épicerie sociale.
- Article 65541 : Progression de plus de 5 % qui en réalité n'est que de 3 % sur le budget du SVET. Notre potentiel fiscal étant plus évolutif que celui des autres communautés de communes du SVET, notre participation évolue en conséquence.
- Article 65748 : Détail du vote du 08 février joint page 60.

### **B/ La gestion financière :**

**Chapitre 66** : frais financiers : 54 470 € (- 24,80 %)

Ce chiffre comprend l'ensemble des emprunts, dont ceux remboursés sur les communes et SOCOPA.

Toutefois, l'annuité de la dette propre à la CCPE diminue de 20 %.

### **C/ Les écritures spécifiques :**

**Chapitres 023, 042 et 043** :

L'ensemble de ces écritures (sans mouvements financiers) retrace les transferts internes liés aux amortissements et au patrimoine.

## **Recettes**

**A/ La gestion courante** : 5 595 100 € (+ 4,50 %).

**Ce pourcentage de progression est intéressant, car il est supérieur à celui des dépenses courantes (+ 3,90 %) ce qui génère de l'autofinancement complémentaire.**

**Chapitre 013** : atténuation de charges : 21 500 €

*Ces recettes varient selon les arrêts de travail et les contrats de travail aidés par l'Etat.*

**Chapitre 70** : produits d'exploitation : 545 200 € (+ 6,60 %)

- Article 706321 : Entrées au Jardin Aquatique : inscription basée sur les recettes de 2007 majorées de 1,60 %.
- Article 706322 : Compte tenu de la fin de fréquentation des PEP de Torcé, le crédit a été réduit.
- Article 70688 : Augmentation des affranchissements effectués par l'ADMR notamment.
- Article 70848 : Mise à disposition d'un adjoint technique 1 jour par semaine à la commune de LIVET.

**Chapitre 73** : impôts locaux : **4 256 000 € (+ 4,51 %)**

A ce jour, nous ne connaissons pas les bases d'imposition 2008. Toutefois, nous avons connaissance de la revalorisation des bases de 1,60 %.

Le crédit inscrit correspond à la recette de 2007, majorée de 2,50 %.

**Chapitre 74** : dotations, subventions et participations : **751 700 € (+ 3,85 %)**.

Elle augmente de 1% en 2008, soit 4 000 €uros supplémentaires qui feront l'objet d'une prochaine décision modificative.

■ articles 747181 et 74731 : Subvention d'Etat pour les contrats d'avenir à la baisse.

**Chapitre 75** : autres produits de gestion courante : 20 700 €.

Pas de changement.

**B/ La gestion financière :****Chapitre 76** : Produits financiers : 20 634 €

Baisse du crédit, comme indiqué pour les frais financiers, suite à l'extinction des emprunts remboursés par les communes.

**C/ Les écritures spécifiques :**

Ces dernières sont la contrepartie des dépenses spécifiques.

**Section investissement**

Monsieur BOISBOUVIER présente ensuite la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 734 176,81 €.

**Dépenses**

- Immobilisations incorporelles ..... 5 500,00
- Subventions d'équipement..... 217 529,75
- Opérations d'équipement ..... 1 015 288,23
- Remboursement emprunt ..... 238 558,00
- Autres immobilisations financières ..... 38 175,00
- Opérations d'ordre ..... 219 125,83
- 1 734 176,81**

**Recettes**

- Subventions d'équipement..... 129 592,64
- Dotations et FCTVA ..... 75 000,00
- Excédent fonctionnement capitalisé..... 374 754,59
- Autres immobilisations financières ..... 143 517,00
- Opérations d'ordre ..... 587 515,13
- Virement de la section de fonctionnement... 353 813,70
- Report excédent exercice 2007 ..... 69 983,75
- 1 734 176,81**

Les opérations d'équipement sont listées ci-dessous :

N° opération	Libellé / objet	Coût TTC	Financement envisagé			
			Nature	Subvention	Fonds Propres (dont TVA)	Emprunt
125	Renouvellement matériel, mobilier, outillage, véhicules (Espace verts, technique, voirie communautaire,...)	1 560 * 78 440	Subvention Conseil Général	2 300 * 4 000	73 700 (12 300)	
102	Gué de Selle : aménagements divers (Tennis / Vannage automatique)	9 500 * 60 000	Subvention Syndicat de Bassin	967 * 20 000	48 533 (10 750)	
193	Gros travaux dans bâtiments communautaires : climatisation cybercentre, réseau télécommunications	8 100 * 21 900			30 000 (4 600)	
701	Voirie communautaire 2007	62 500 *	D.G.E. Fonds Solidarité Routière	19 005 * 27 200 *	16 295 (9 650)	
222	Jardin Aquatique : climatisation, plantations, complément équipement.	67 741 *	Subventions		67 741 (10 450)	
101	Liaisons non motorisées 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> tronçons - Evron / Mézangers - Evron (La Hidennière / Maubuard) - Evron / Ste Gemmes le Robert	97 900 * 202 100		6 120 * 20 000	273 880 (38 000)	
103	Numérisation cadastrale (PLU/POS)	5 000 *			5 000 (750)	
702	Cinéma	25 000 * 200 000			225 000 (34 500)	
801	Voirie communautaire 2008	140 000	D.G.E. Fonds Solidarité Routière	10 000 20 000	110 000 (21 500)	
803	Pôle santé	10 000			10 000	
804	Rocade Route de Ste Gemmes à Route d'Assé le Bérenger	20 000			20 000	
	<b>TOTAUX (arrondis)</b>	<b>1 010 000</b>		<b>130 000</b>	<b>880 000 (142 500)</b>	<b>0</b>

\* Restes à réaliser de 2007

#### **OPERATIONS FINANCIERES (Restes à réaliser)**

- Subvention d'équipement : développement BEL : 151 530 €
- Subvention d'équipement : déconnexion réseau eaux usées abattoir, avec le SIAEP des Coëvrons : 65 725,50 €

#### **BUDGET ANNEXES**

##### **Pépinière d'entreprises :**

Transformation ateliers 3 et 4 : 13 000 €

Monsieur BOISBOUVIER présente ensuite rapidement les budgets annexes.

### Ateliers Relais

Le déficit à financer de 79 300 € correspond à la différence entre les charges d'emprunts et les loyers perçus qui s'explique, comme indiqué précédemment, par des crédits baux résiliés qui pour la plupart n'ont pas été repris dans les mêmes conditions (prix, durée...).

D'autre part, nous avons l'atelier n° 4 (ex : T.S.A.) libre soit un manque de recette de plus de 37 000 €.

### Pépinière d'entreprises

Le déficit à financer de 33 410 € correspond à :

- Différence entre les charges d'emprunts et autres et les loyers perçus : 20 410 €.
- Besoin de financement pour transformation de l'atelier n° 6 d'Avenir Formation : 13 000 €.

A noter qu'à ce jour, tous les bureaux et ateliers sont occupés.

### Parc d'Activités R. Vadepied

Le déficit à financer de 35 175 € correspond aux charges d'emprunts et travaux non couverts par les ventes.

### Zone artisanale et Industrielle de Voutré

Ce budget sera soldé si la dernière parcelle est vendue.

**Le Conseil Communautaire, après mise au vote par le Président,**

**❖ ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2008.**

### **Vote des taux d'imposition 2008**

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le maintien des taux d'imposition,**

- ❖ Taxe habitation : 4,53 %**
- ❖ Taxe foncière bâtie : 8,46 %**
- ❖ Taxe foncière non bâtie : 13,49 %**
- ❖ Taxe professionnelle : 4,37 %**

## **Vote des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008**

**Le Conseil Communautaire vote à compter de l'année 2008, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,**

- ❖ **Zone A : collecte en porte à porte des conteneurs individuels : 12,11 %**
- ❖ **Zone B : collecte en porte à porte : 11,28 %**
- ❖ **Zone C : collecte en points de regroupement : 10,71 %**

## **Bilan et prévisionnel des principaux services**

Monsieur André BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances présente les bilans 2007 et prévisionnel 2008 des différents services de la CCPE.

- Voirie communautaire
- Centre d'Hébergement Sportif et Socio-éducatif
- Base de loisirs du Gué de Selle
- Jardin Aquatique
- Structure d'insertion "FLORIS"
- Service Enfance Jeunesse
- Relais Assistantes Maternelles
- Maison de Pays
- O.T.S.I. (Office Tourisme Syndicat d'Initiative)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir pris connaissance valide l'ensemble des documents présentés.**

## **Résultats des consultations engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les consultations engagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

### **Travaux de curage fossés et arasement bermes de la voirie communautaire**

5 entreprises ont répondu à cette consultation.

L'entreprise **PELTIER Michel** de Sillé le Guillaume a été retenue pour une enveloppe de **46 500 € TTC**

### **Travaux de voirie 2008 : Entretien et gros entretien**

6 entreprises ont répondu à cette consultation.

L'entreprise **LOCHARD BEUCÉ** de Brée a été retenue pour un prix de **172 731,10 € TTC**

### **Achat d'une lame de déneigement adaptable sur camion et tracteur**

7 entreprises ont répondu à cette consultation.

L'entreprise **EUROPE SERVICE** d'Aurillac a été retenue au prix de **4 509 € TTC** pour une lame de 2,50 m avec 2 rallonges de 25 cm (poids 250 kg).

**Le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces consultations.**

## **Subvention de fonctionnement du centre de loisirs de la Valaisière (centre Socio-culturel de la Boule d'Or)**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Evron, dans le cadre de l'exercice de sa compétence enfance jeunesse et dans le cadre d'une convention signée le 14 décembre 2005, verse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 une subvention destinée à équilibrer les comptes d'exploitation du centre de loisirs de la Valaisière.

Or depuis cette date, le Centre Socio-culturel de la Boule d'Or, pour son activité d'organisateur du centre de loisirs de « La Valaisière » n'a jamais pu communiquer des documents comptables fiables permettant d'appréhender de manière claire et exacte les coûts d'exploitation.

Il apparait aujourd'hui que les coûts réels nécessitent l'octroi de subventions complémentaires au titre d'un réajustement pour l'année 2007, et à titre prévisionnel pour 2008 pour un montant de 32 000 € pour chacune des années, soit 64 000 €.

M. ROCTON regrette cette situation qui met la C.C.P.E. devant le fait accompli et il rajoute que, s'il avait continué son activité d' élu, il aurait été un partisan de la gestion directe du Centre de Loisirs de la Valaisière par la C.C.P.E.

M. BESSIN se déclare également favorable à cette mesure, d'autant plus que la convention, contractualisée avec le Centre socio-culturel de la Boule d'Or se termine le 31 décembre 2008.

M. BOURDIN insiste sur l'intérêt comptable d'attribuer une subvention de 32 000 € maximum au titre de l'année 2007 pour obtenir le financement de la CAF et MSA dans le cadre du prochain Contrat Enfance Jeunesse sur la globalité de la subvention versée par la C.C.P.E.

M. LEMONNIER demande quand pourra t'on obtenir des comptes exacts.

M. BOISBOUVIER déclare également qu'il faut intégrer la gestion du Centre de Loisirs de la Valaisière dans le budget de la C.C.P.E, au même titre que les Centres des Loisirs de ST CHRISTOPHE DU LUAT – MEZANGERS et VOUTRE.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **DEPLORE d'être mis devant le fait accompli.**
- ❖ **DECLARE en accord avec le Président que l'octroi de ce complément de subvention est nécessaire pour assurer en 2008 la continuité du fonctionnement du Centre de loisirs de la Valaisière.**
- ❖ **DECIDE d'attribuer au Centre Socio-culturel de la Boule d'Or :**
  - Une subvention d'un montant maximum de 32 000 € au titre de réajustement de l'année 2007. Ce versement ne sera effectué qu'au vu d'un bilan comptable certifié conforme.
  - Une subvention complémentaire d'un montant maximum de 32 000 € au titre de l'année 2008. Ce complément de subvention s'ajoute au montant de 65 000 € voté lors de la réunion du 08 février et porte le montant maximum à 97 000 €.

Le montant de cette subvention sera effectué de la manière suivante :

- ⇒ 25 000 € par trimestre pour les 3 premiers trimestres de l'année 2008.
  - ⇒ Le solde de cette subvention sera versé au vu d'un bilan comptable certifié de l'année 2008.
- Une subvention d'un montant maximum de 2 750 € destinée à compenser la différence du prix du repas facturé par la ville d'Evron aux familles non domiciliées à Evron sur la base du relevé détaillé de ces repas.

❖ **DECIDE d'orienter la réflexion de la CCPE sur une gestion directe, à terme, du centre de loisirs de la Valaisière par la CCPE, étant précisé que la convention liant le Centre Socio-culturel de la Boule d'Or et la CCPE sur ce dossier se termine le 31 décembre 2008.**

### **☞ Complément de subventions 2008**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

❖ **VOTE les subventions complémentaires suivantes pour 2008 :**

- **Association Jumelage Echanges Internationaux d'Evron (A.J.E.I.E.).**  
(Madame CHOISNET, Présidente de l'A.J.E.I.E. s'est retirée lors du débat et vote de cette subvention).
  - ⇒ 800 € complémentaires compte tenu de l'augmentation du nombre d'échanges scolaires (soit une attribution totale de 4 100 € au titre de l'année 2008 avec le montant de 3 300 € vote le 08 février 2008).
- **Pégase organisation course cycliste des Boucles de la Mayenne.**
  - ⇒ 1 000 € complémentaires pour l'organisation d'une étape le 21 juin entre VOUTRE et EVRON (soit une subvention totale de 2 500 € au titre de l'année 2008 avec le montant de 1 500 € voté le 08 février 2008).  
(1 250 € à déduire de la participation de VOUTRE et 1 250 € à déduire de la participation d'EVRON sollicitée par les organisateurs.

### **☞ Confirmation de la subvention pour la médiathèque d'Evron (exercice 2007)**

Monsieur le Vice-Président André BOISBOUVIER expose que conformément au décret n° 2007-450 du 25 mars et à son annexe I modifiant le code général des collectivités territoriales, il y a lieu de délibérer sur le montant définitif de la participation à verser à la ville d'Evron pour le fonctionnement 2007 de la Médiathèque.

Il rappelle que le principe et les modalités de cette participation ont été validés selon convention du 31 décembre 2002 (délibération de la CCPE du 15 novembre 2002 et de la commune d'Evron du 28 novembre 2002).

Le décompte présenté par la ville d'Evron chiffre la participation à 85 396 €, soit une progression de 4,75 % par rapport à 2006.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **APPROUVE l'exposé du Vice-Président.**
- ❖ **DECIDE de valider la participation à verser au titre de l'année 2007 à la ville d'Evron pour le fonctionnement de la médiathèque de 85 396 €.**
- ❖ **AUTORISE le Président à mandater la somme correspondante.**
- ❖ **PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits (rattachement à l'exercice pour 85 100 €).**

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **œ Projet de location et vente du bâtiment industriel n° 4 (précédemment loué à l'entreprise TSA)**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la SCI Val d'Evron a fait l'acquisition en novembre 2005 du bâtiment industriel n° 1.

Ce bâtiment est loué à la société France LINER spécialisée dans la fabrication de gainage en résine pour les réseaux d'assainissement.

Depuis son installation, cette entreprise est en constante progression, et son extension dans le bâtiment industriel n° 4, contigu au bâtiment n° 1, devient absolument nécessaire pour permettre le développement de sa production.

#### **Localisation du bâtiment :**

Parc d'Activités Raoul Vade pied – 53600 CHATRES LA FORET

Parcelles cadastrales : B 335 – B 339 – B 340.

Superficie du terrain : 4 991 m<sup>2</sup>

Superficie du bâtiment : 1 630 m<sup>2</sup>

Après avoir présenté ce dossier, Monsieur ROCTON précise qu'il a engagé une discussion sur la vente de ce bâtiment industriel n° 4 avec Monsieur DUPOUTS, représentant légal de la SCI acquéreur de ce bâtiment, qui accepte cette transaction pour un montant de 200 000 € net de taxes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
VU l'estimation de France Domaine**

- ❖ **DECIDE à l'unanimité de vendre à une SCI constituée à cet effet, le bâtiment industriel et le terrain attenant situé sur le Parc d'Activités Raoul Vade pied à CHATRES LA FORET, cadastré B 335, B 339 et B 340 pour un montant de 200 000 € net de taxe.**
- ❖ **CHARGE Maître PAILLER, notaire à EVRON, de la rédaction de l'acte de vente correspondant, étant précisé que tous les frais liés à cette acquisition seront supportés par l'acheteur.**

❖ **AUTORISE le Président, ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.**

A l'issue de cette délibération, Monsieur ROCTON Gérard précise que ce bâtiment était le dernier bâtiment industriel disponible. Il propose qu'avant d'engager la construction d'un atelier « blanc », il sera nécessaire de suivre l'évolution dans la vente des bâtiments de l'entreprise PELLETEY qui a déposé le bilan en 2007.

Monsieur André ROCTON rajoute que l'Administrateur Judiciaire proposera au cours du 2<sup>ème</sup> semestre les bâtiments à la vente en plusieurs lots.

Il ajoute également que le bâtiment précédemment occupé par l'entreprise DARY est actuellement disponible aussi.

## COMMISSION N° 1BIS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et STATUTS DE LA CCPE

### **☞ Liaison piétonne – vente terrains à Monsieur et Madame LESOURD**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de la liaison piétonne, cycliste et équestre EVRON ⇔ Site du Gué de Selle à MEZANGERS, la CCPE a fait l'acquisition en 2006 des parcelles A 96 et A 279 situées sur la commune d'EVRON appartenant à Monsieur ROULAND.

Les 2 parcelles sont désormais diminuées d'une partie de leur superficie par le passage des liaisons piétonnes, et Monsieur le Président propose de vendre la totalité des excédents de terrain restant.

Il précise que Monsieur et Madame LESOURD, domiciliés à « La Molorière » à MEZANGERS sont acquéreurs de la totalité des terrains au prix de 0,381 € le m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Considérant que la CCPE n'a plus d'intérêt dans la propriété de ces  
terrains,**

**Vu l'avis de France Domaine en date du 22 mai 2007,**

- ❖ **DECIDE à l'unanimité de vendre à Monsieur et Madame LESOURD, domiciliés à « La Molorière » à MEZANGERS :**
  - ☞ **le terrain issu de la parcelle A 96 et désormais cadastré A 732 situé sur la commune d'EVRON pour une superficie de 1 ha 70 a 36 ca,**
  - ☞ **le terrain issu de la parcelle A 279, désormais cadastré A 737 situé sur la commune d'EVRON, sur lequel il conviendra de soustraire la superficie d'emprise de la liaison piétonne, cycliste et équestre EVRON ⇔ STE GEMMES LE ROBERT en cours d'élaboration.**
- ❖ **FIXE le prix de terrain à 0,381 € le m<sup>2</sup>.**
- ❖ **CHARGE Maître PAILLER, notaire à EVRON, de la rédaction de l'acte notarié correspondant, étant précisé que les frais liés à la rédaction de cet acte seront pris en charge par l'acquéreur.**
- ❖ **AUTORISE le Président (ou le Vice-Président délégué) à signer cet acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente de terrain.**

## **Avancement dossier liaison EVRON ⇔ STE GEMMES LE ROBERT et projets d'acquisitions foncières**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la liaison piétonne, cycliste et équestre EVRON / STE GEMMES LE ROBERT, Monsieur le Président présente le tracé prévu de cette liaison et les acquisitions foncières qu'elle nécessite sur les Communes d'EVRON et de STE GEMMES LE ROBERT.

Il précise que, pour valider certaines de ces acquisitions, il sera nécessaire de :

- procéder à l'annulation du classement P.D.I.P.R. du chemin rural des « Jonchais ».
- de procéder au classement P.D.I.P.R. de la nouvelle liaison piétonne, cycliste et équestre, en substitution du chemin déclassé.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **RAPPELLE son intérêt pour la création et l'aménagement de cette liaison EVRON ⇔ STE GEMMES LE ROBERT.**
- ❖ **CHARGE le Président d'effectuer les acquisitions foncières nécessaires telles qu'elles sont décrites ci-dessus.**
- ❖ **FIXE le prix du terrain à 0,381 € le m<sup>2</sup>.**
- ❖ **FIXE le montant de l'indemnité d'éviction à 0,30 €.**
- ❖ **DECIDE que les frais de géomètre et les frais de rédaction des actes notariés seront à la charge de la Communauté de Communes.**
- ❖ **AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents et les actes nécessaires à la réalisation de ces acquisitions.**
- ❖ **DEMANDE le déclassement PDIPR du chemin rural des Jonchais à EVRON.**
- ❖ **S'ENGAGE à céder à la commune d'EVRON et de STE GEMMES LE ROBERT les terrains acquis pour la création et l'aménagement de cette liaison piétonne, cycliste et équestre.**
- ❖ **CHARGE les municipalités d'EVRON et de STE GEMMES LE ROBERT d'inscrire cette nouvelle liaison au PDIPR.**

## **COMMISSION N° 3 – SERVICES A LA PERSONNE**

### **☞ Compte rendu de la réunion du 29 janvier (clubs du 3ème âge)**

Monsieur René HEURTEBIZE, Vice-Président de la CCPE chargé de cette commission fait le compte rendu succinct de cette commission, en rappelant quelques dates essentielles des manifestations organisées par les clubs du 3<sup>ème</sup> âge et notamment le pique nique du 05 juin 2008.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.**

### **☞ Compte rendu de la réunion du 31 janvier (bilan ADMR et association ESPADON)**

Monsieur René HEURTEBIZE, Vice-Président de la CCPE chargé de cette commission en fait un compte rendu en relatant les points essentiels.

#### **ASSOCIATION ADMR - AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL**

Madame LATASTE, présidente de l'ADMR présente le bilan en rappelant que 2007 est la 7<sup>ème</sup> année de fonctionnement dans des locaux indépendants. Le renouvellement de la convention signée avec la CCPE en 2006 prévoit cette présence jusqu'en 2010.

#### **Service aide et garde à domicile**

Heures d'intervention : 57 295, soit 11 % d'augmentation par rapport à 2006.  
 Heures pour le portage des repas : 2 670  
 Heures de petit jardinage et entretien : 468  
 Heures de technicienne d'intervention sociale et familiale : 1 226  
 Heures de secrétariat : 3 220

**Soit au total : 64 879 heures**

équivalent à 55 intervenants et 40 équivalents temps plein.

Madame LATASTE précise également que le secrétariat a connu des mouvements de personnel (congé maternité + congé parental).

Il fonctionne avec 2 temps pleins pour assurer un temps d'ouverture aussi large que possible et un service de qualité.

La prise en charge de la Communauté de Communes est de 1,65 temps plein, le reste de cette charge est financé par le budget fédéral de l'ADMR.

Madame LATASTE souligne également l'ambiance de coopération très satisfaisante avec la CCPE.

### Portage des repas

- La nouvelle camionnette en service depuis juillet 2004 a permis de fonctionner dans de bonnes conditions.
- Tarif vente du repas : 6,95 € en avril 2008.  
Le tarif de fourniture du repas par l'hôpital à l'ADMR est actuellement de 4,43 €.
- Evolution du nombre de repas servi :

2001.....	7 081 repas distribués
2002.....	13 187 repas distribués
2003.....	15 626 repas (abandon de la distribution sur Erve et Charnie en septembre 2003)
2004.....	15 545 repas distribués
2005.....	17 981 repas distribués (soit + 15 % d'augmentation par rapport à 2004)
2006.....	20 845 repas distribués (soit + 16 % d'augmentation par rapport à 2005)
2007.....	22 852 repas distribués (soit + 9 % d'augmentation par rapport à 2006)

- Personnel

4 aides à domicile assurent le portage des repas (soit 1,6 équivalent temps plein).

- Le Public

Personnes âgées ou personnes en difficulté pour assurer dans de bonnes conditions la préparation des repas.

### Téléassistance

- 49 appareils sont installés (35 en 2006).
- Coût d'installation : 20 €.
- Abonnement mensuel : 30 € (25 € pour les bénéficiaires de l'APA). L'abonnement inclus la maintenance, le dépannage ou le remplacement y compris le week-end).

Ce système permet en cas de chute la mise en contact immédiate de la personne avec un service d'astreinte de 24 H sur 24 H qui le réconforte et diligente les secours selon un ordre préétabli.



Le secteur privé s'intéresse aux différentes missions de services à la personne.

La question de la « concurrence » avec l'ADMR se pose. Madame LATASTE précise que pour l'instant cette concurrence est acceptée. Elle rajoute que ce qui doit être pris en compte c'est la proximité, la qualité, la réactivité et le lien social que permettent la proximité et le bénévolat.

L'ADMR offre ses services sans préoccupation mercantile.

M. BOURDIN demande, compte-tenu de l'évolution constante du nombre de repas distribués, si le véhicule est toujours adapté.

M. LATASTE répond qu'il n'y a pas de problème pour l'instant.

## **SECOURS ALIMENTAIRE et EPICERIE SOCIALE (présenté par Monsieur ZEMO)**

Le bilan 2007 porte sur le fonctionnement du Secours Alimentaire (période de janvier à juin) et sur le fonctionnement de l'épicerie sociale.

### **Bilan des inscriptions**

- 163 familles ont été inscrites au cours de l'année 2007 représentant 250 adultes et 168 enfants.
- 82 % de ces familles sont évronnaises et 18 % en provenance des communes périphériques.
- En cumulant le nombre de familles chaque semaine, le total est le suivant sur 2007 :
  - ↳ 1 876 familles représentant 3 275 adultes et 2 315 enfants.
- La moyenne hebdomadaire de familles accueillies à l'épicerie sociale est de 40 familles, avec des maxima à 76 et des minima à 23 pendant l'ouverture des « Restos du Cœur ».
- L'absentéisme a augmenté depuis l'ouverture de l'épicerie sociale. Ce phénomène frappe davantage les personnes seules.
  - ↳ période Secours Alimentaire entre janvier et juin 2007, le taux est de 10 %.
  - ↳ période Epicerie Sociale entre septembre et décembre, le taux est de 19 %.

### **Bilan des opérations effectuées vers les bénéficiaires en 2007**

#### **Colis de Pâques**

72 familles servies pour une somme de 438,18 €.

#### **Colis de juin 2007 avant la fermeture estivale**

58 familles servies pour une somme de 696,19 €.

Depuis l'ouverture de l'épicerie sociale le 07 septembre 2007, 1 900 € dont 600 € pour les fêtes de fin d'année.

Au terme de cet exposé, Monsieur ZEMO précise que les relations avec les magasins « Grandes surfaces » évronnaises sont constructives.

L'épicerie sociale donne une image valorisante de la distribution alimentaire, et est appréciée des bénéficiaires, notamment par l'accompagnement par des bénévoles pendant le temps de choix des produits alimentaires.

## **MISSION LOCALE**

Madame LE MOING, Conseillère technique de la Mission Locale, quitte le 31 janvier ses fonctions à EVRON et à la Mission Locale.

Elle exerçait son activité depuis plus de 10 ans et elle remercie la CCPE pour les moyens mis à sa disposition pour travailler et pour l'accueil qui lui a été fait pendant toute cette période.

Cette réunion s'est terminée par le verre de l'amitié pris avec Mme LE MOING pour la remercier des missions qu'elle a effectuées près des jeunes du territoire.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.**

## COMMISSION N° 5 – SITE DU GUE DE SELLE / CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF

Monsieur BOISBOUVIER quitte la réunion.

### **☞ Compte rendu de la réunion du 22 janvier**

Monsieur Michel PAILLEUX, Vice-Président chargé de cette Commission fait un rapide compte rendu en rappelant les points essentiels suivants :

#### **➤ Organisation du Championnat de France des jeunes cavaliers d'endurance équestre les 15 – 16 et 17 août 2008 sur le Site du Gué de Selle à Mézangers**

- Présentation du dossier par Messieurs DENIER et MORIN qui détaillent à l'aide d'une vidéo projection l'ensemble des paramètres liés à l'organisation de cette manifestation.
- L'association Coëvrons Endurance, responsable de l'organisation de cette compétition, organise depuis 3 ans une épreuve régionale sur le Site du Gué de Selle à Mézangers. Fort de cette expérience et du soutien logistique de la CCPE, elle s'est portée candidate à l'organisation du Championnat National des jeunes cavaliers (12 à 21 ans).

#### **Déroulement de la manifestation :**

- Mardi 12 août au jeudi 14 août : arrivée et installation des cavaliers et de leurs accompagnateurs.
- Jeudi 14 août : accueil des membres du jury
- Vendredi 15 août : contrôles vétérinaires, défilé et cérémonie d'ouverture.
- Samedi 16 août : course 60 km et 90 km
- Dimanche 17 août : course 130 km
- Lundi 18 août : départ des cavaliers.

Cette manifestation nécessitera la présence de 5 juges fédéraux, 8 vétérinaires et 70 bénévoles les jours de courses)

***La problématique de logistique : accueillir sur le Site du Gué de Selle (à fortiori le week-end du 15 août) 170 à 200 jeunes cavaliers et 600 accompagnateurs.***

- **Une logistique rigoureuse pour garantir la sécurité de tous**
- ✓ L'ensemble des parkings route de Mayenne permet :
  - l'accueil des chevaux dans des boxes démontables
  - l'accueil des vans
  - l'accueil d'un village exposants
  - l'accueil des contrôles vétérinaires.
- ✓ Une signalisation routière très précise dirige les automobilistes de passage sur le site vers des parkings situés en amont de l'entrée principale (terrain de Monsieur VANNIER) et vers le grand parking de la route d'Hambers.
- ✓ La grande allée permet une arrivée finale sécurisé et spectaculaire pour les spectateurs et les cavaliers.
- ✓ Un espace de campement et de paddocks (propriété PARIS PESCHARD) avec un passage direct vers le parking principal.

- Hébergement
  - Hôtels, Chambre d'hôtes, Gîtes, Terrains de campings et terrains mis à disposition
- Restauration
  - Buvette sur place mise en place par le Relais du Gué de Selle
  - Repas de gala (en cours d'étude avec le Relais du Gué de Selle)
- Communication
  - Site internet spécifique à la manifestation et création de liens avec la CCPE et le SVET.
  - Affiches.
  - Médias locaux (journaux, radios et FR3).
- Budget
  - La participation de la CCPE est importante mais se limite à des prestations de mise à disposition de personnel et de matériel.

Monsieur J.Pierre BOURDIN précise que le Conseil Général a apporté un concours financier à cette manifestation à hauteur de 10 000 €uros.

Monsieur André ROCTON ajoute que la Ville d'EVRON apporte également son concours par la mise à disposition de matériel.

Monsieur BESSIN précise que les Cavaliers pourront assister au spectacle des Nuits de la Mayenne le 13 août 2008.

### ➤ **Centre d'Hébergement Sportif du Gué de Selle : Bilan 2007**

#### Evolution générale de la fréquentation et des recettes

	<b>Nuitées</b>	<b>Recettes</b>
<b>2002</b>	4650	146 854,45 €
<b>2003</b>	5274	167 037,15 €
<b>2004</b>	5397	155 744,26 €
<b>2005</b>	6206	176 490,50 €
<b>2006</b>	5705	158 181,24 €
<b>2007</b>	6243	175 295,91 €

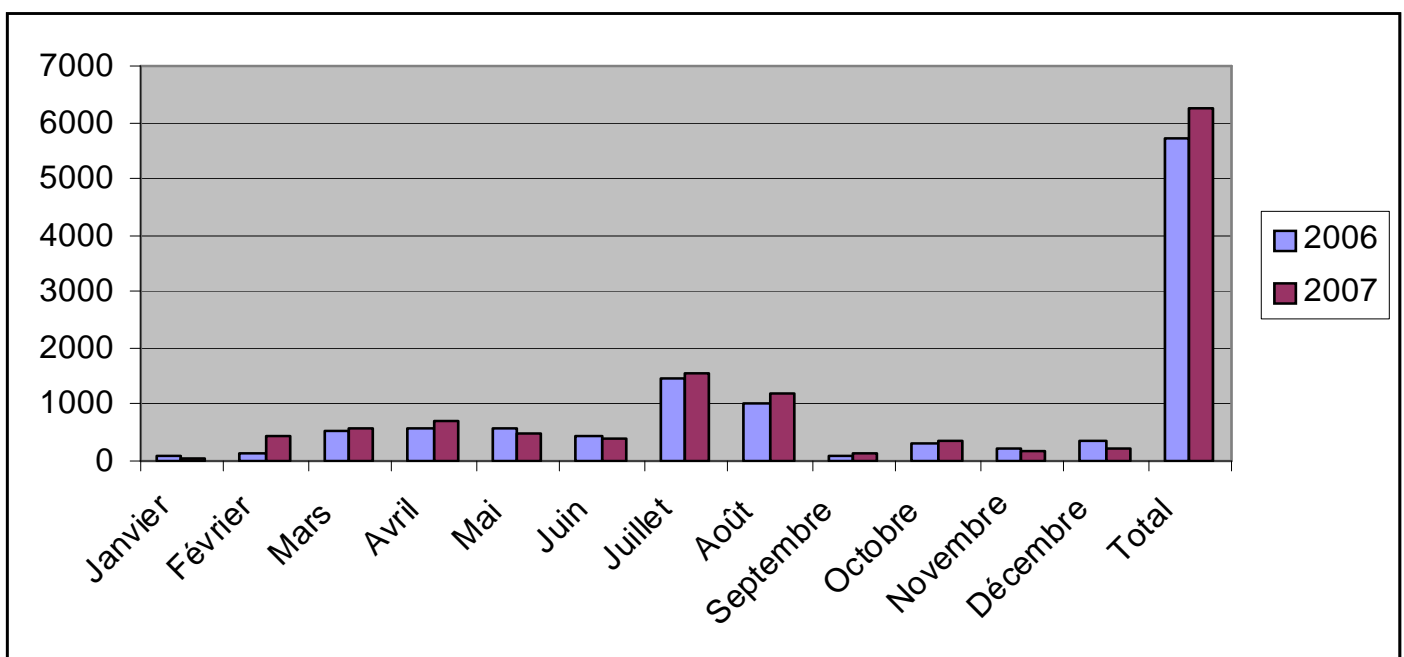
L'année 2007 est à considérer comme une très bonne année puisque, en enregistrant une progression de 9,4%, nous dépassons le record de fréquentation qui datait de 2005.

Le montant total des recettes n'est cependant pas proportionnel à l'augmentation de la fréquentation (et ce malgré une augmentation de nos tarifs d'environ 1,5% chaque année). Ceci s'explique par le type de chambres massivement choisi dorénavant par les usagers à savoir

les chambres les moins chères (chambres 4 personnes) et par la très nette diminution de notre activité de prestation de service en matière d'animation sportive.

Analyse de la fréquentation mensuelle (nuitées)

	2006	2007
Janvier	80	34
Février	139	440
Mars	515	598
Avril	562	728
Mai	559	494
Juin	430	388
Juillet	1447	1540
Août	1021	1176
Septembre	75	124
Octobre	294	338
Novembre	225	180
Décembre	358	203
<b>Total</b>	<b>5705</b>	<b>6243</b>

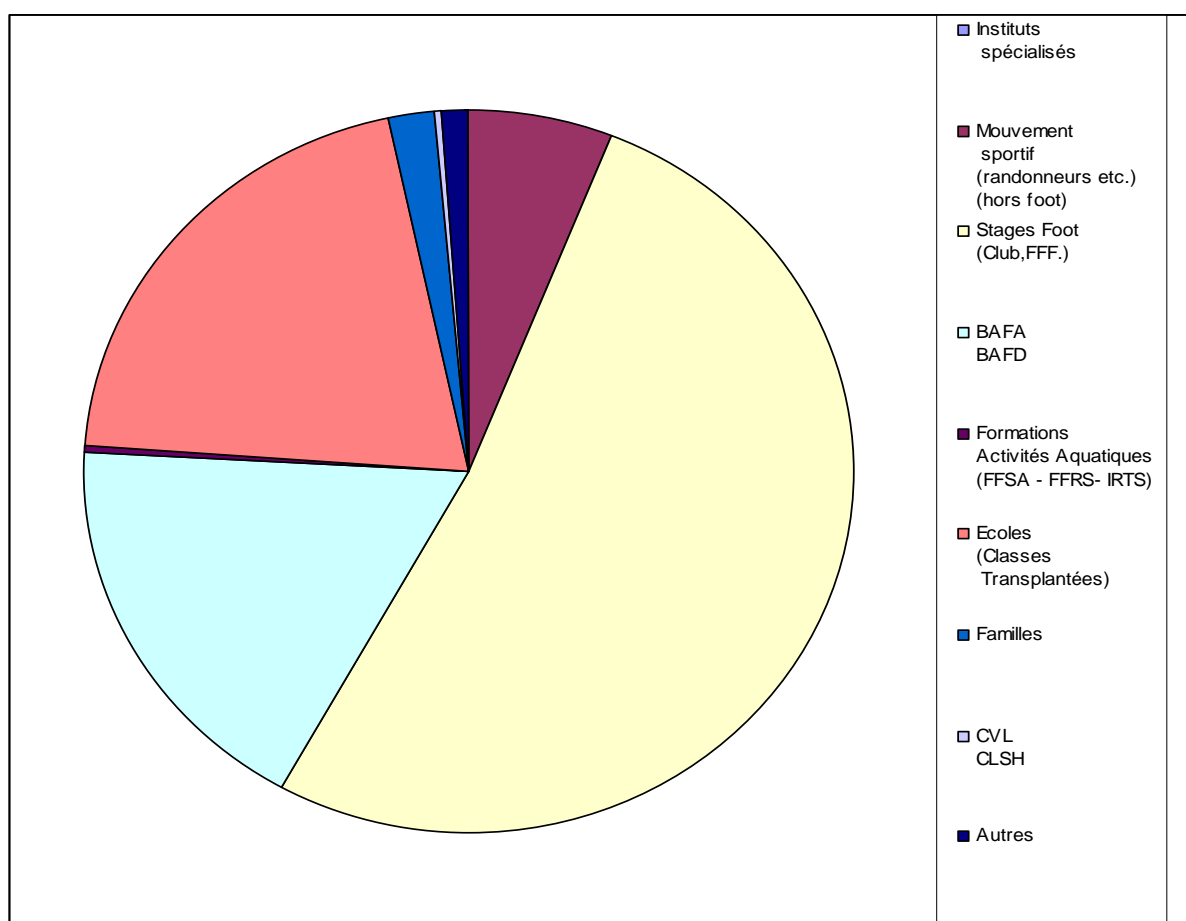


Le schéma ci-dessus montre bien l'activité très fluctuante de l'établissement avec un pic très important en juillet et août (période durant laquelle notre service de restauration fonctionne à la limite du possible eu égard à la configuration en équipement de notre structure).

La saison hivernale est toujours très difficile à remplir

### Analyse de la fréquentation par catégories d'utilisateurs (nuitées)

Instituts spécialisés	Mouvement sportif (randonneurs etc.) (hors foot)	Stages Foot (Club,FFF.)	BAFA BAFD	Formations Activités Aquatiques (FFSA - FFRS- IRTS)	Ecoles (Classes Transplantées)	Familles	CVL CLSH	Autres	TOTAL
<b>0</b>	<b>376</b>	<b>3252</b>	<b>1114</b>	<b>16</b>	<b>1272</b>	<b>125</b>	<b>18</b>	<b>70</b>	<b>6243</b>



La répartition de la clientèle est à peu près semblable chaque année depuis 2005.

Les stages de football et notamment ceux organisés à Pâques et durant l'été par Sport Action Jeunesse représentent **plus de la moitié** de l'activité annuelle. Cette association cherche toujours à développer et à diversifier son activité dans notre structure ; ses représentants viennent d'ailleurs de s'engager pour 5 années supplémentaires.

Nous avons réussi à récupérer quelques stages BAFA/BAFD qui avait délaissé le Centre d'Hébergement durant la fermeture du Jardin Aquatique. Le Centre d'hébergement de la Colmont à Gorrion reste néanmoins un concurrent très actif sur ce secteur d'activité.

En ce qui concerne le secteur « classes transplantées », le report d'ouverture du Centre des PEP à Torcé a permis d'accueillir un nombre important de scolaires. Sur un total annuel de 1272 nuitées pour cette rubrique, les PEP en ont apporté 742. Pour l'année à venir, notre communication en direction des écoles britanniques porte ses fruits puisqu'au mois d'avril prochain, un groupe de scolaires d'outre manche sera accueilli.

Enfin pour clore cette rubrique, il faut souligner l'apport non négligeable des sentiers de randonnées et les incidences pour notre centre en matière de groupes de randonneurs. Cette activité connaît un développement considérable et permet de capter une clientèle non négligeable.

### ➤ **Vannage automatique du plan d'eau**

Les travaux envisagés permettront d'une part d'optimiser la sécurité physique des agents lors de leurs interventions et d'autre part d'améliorer la gestion de l'eau ceci grâce à un système automatisé de régulation du niveau de l'eau de l'étang et du nettoyage de la grille de vidange de celui-ci.

L'entreprise retenue est la société VERCHEENNE.

Le coût des travaux s'élève à 35 500 € HT sachant que le syndicat de la Jouanne a décidé d'une participation à hauteur de 50 % du coût total HT.

Ces travaux sont en cours.

### ➤ **Prévision d'achat de matériel**

Afin d'élargir l'offre d'activité nautique proposée aux jeunes qui fréquentent notre base de voile tant que le temps scolaire que durant les vacances, Thierry GUEGAN sollicite les membres de la commission pour l'achat de 7 bateaux permettant une pratique intermédiaire entre l'optimist et le catamaran.

Cet investissement s'élèverait à 12782,63€ HT

Gérard MILCENT fait part aux membres de la commission des remarques formulées par le personnel de restauration du centre d'hébergement sportif à propos de la difficulté à préparer un nombre aussi important de repas (80 à 85 déjeuners par jour) au mois de juillet avec le matériel actuellement à leur disposition. Ce problème est particulièrement sensible au niveau du four à vapeur qui avait été dimensionné pour 50 déjeuners.

Monsieur PAILLEUX propose aux membres de la commission de rencontrer prochainement les agents concernés afin d'étudier cette requête.

## ➤ **Travaux**

La réfection des courts de tennis est quasiment terminée. Les peintures au sol seront réalisées entre le 31 mars et le 04 avril 2008 (sauf si météo défavorable).

Stéphane CAHOREAU doit préparer une maquette pour la réalisation d'un tableau d'informations pédagogiques qui serait installé dans l'observatoire à oiseaux.

Rappel des travaux présentés au Conseil Communautaire à la réunion du 14 décembre 2007

Madame ROBERT se pose la question de la stabilité du sable sur la plage qui semble « glisser » vers l'étang.

Monsieur MASSON trouve également que le sable est agressif pour la coque des bateaux.

**Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations, et charge le Président de solliciter une subvention près du Conseil Général pour l'achat du matériel nautique.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **☞ Indemnité de compensation – Compte Epargne Temps**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le décret du 12 novembre 2007 institue une indemnité compensant les jours de repos travaillés qui permet aux agents titulaires d'un compte épargne temps de bénéficier, à leur demande, d'un système d'indemnisation des jours de repos non pris au titre de l'année 2007 et dans la limite de quatre jours par agent.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **DECIDE de l'application de cette mesure à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.**

### **☞ Extension IHTS – Catégorie B**

Le décret du 19 novembre 2007 permet à l'ensemble de catégorie B, et non plus aux agents dont l'indice brut était au plus égal à 380, de percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). Ces indemnités entrent dans le champ du décret du 04 octobre 2007 portant application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA). Elles bénéficient à ce titre de l'exonération fiscale prévue par ce dispositif législatif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- ❖ **DECIDE de l'application de cette mesure à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.**

### **☞ Avancement de grade**

**Le Conseil Communautaire,**

- ❖ **FIXE de la manière suivante le taux de promotion :**

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>taux</b>
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	100

## RETROSPECTIVES DES ACTIONS MENEES PENDANT CE MANDAT 2001 A 2008

### COMPETENCES OBLIGATOIRES

#### Aménagement espace :

- ❖ Etude voie de contournement Route de Châtres à Route de Neau (70 000 € d'études)
- ❖ Projet de réalisation de la voie de contournement Route d'Assé / Voutré à Route de Ste Gemmes (estimatif de 3 000 000 € d'investissement)
- ❖ Mise en place du Système d'Informations Géographiques : cadastre sur informatique (102 000 € d'investissement)
- ❖ Energies renouvelables : projet de mise en place de zones de développement éolien
- ❖ Projet de réalisation d'un pôle santé

#### Développement économique :

- ❖ Installation de France Liner dans l'atelier n° 1 de Châtres la Forêt
- ❖ Installation de l'Imprimerie Evronnaise dans l'atelier n° 3 de Châtres la Forêt
- ❖ Installation de Technic Gaz Industrie dans le parc d'activité de Châtres la Forêt
- ❖ Installation de la STAO dans le parc d'activité de Châtres la Forêt
- ❖ Cession terrain à M. et Mme NIEROZ dans le parc d'activité de Châtres la Forêt
- ❖ Installation de M. et Mme POLAC dans la zone artisanale de Voutré
- ❖ Cession terrain à M. ROCHE dans la zone artisanale de Voutré
- ❖ Réinstallation de CIMEL de 2003 à Août 2004 à Châtres la Forêt puis à partir de Septembre 2004 à Voutré
- ❖ Achat de l'immobilier d'EPI/NT pour éviter la rupture de trésorerie et disparition de 70 emplois (1 100 000 €) à Evron, zone des Maltières
- ❖ Subvention de 218 500 € pour développement du siteBEL d'Evron
- ❖ Cotisation à la Mission Locale Emploi (jeunes en difficultés) 12 000 € / an
- ❖ Mise à disposition de locaux de la Maison de Pays pour diverses permanences pour l'emploi et la formation
- ❖ Mayenne Initiative : prêts d'honneur pour l'installation de commerçants et artisans : 36 dossiers validés représentant un crédit de 234 500 €
- ❖ Aménagement des locaux dans la pépinière d'entreprises pour accueil de personnes sans emploi en grandes difficultés dans le cadre des formations organisées par « avenir formation ».

### COMPETENCES OPTIONNELLES

#### Protection et mise en valeur de l'environnement :

- ❖ Entretien des chemins de randonnées par la structure d'insertion Floris (110 000 € / an)
- ❖ Mise en place d'un plan de gestion durable du site du Gué de Selle (31 000 € d'investissement)
- ❖ Création de liaisons non motorisées Mézangers → Evron jusqu'à la Route de Neau 400 000 € et étude en cours de Ste Gemmes à Evron

**Cadre de vie :**

- ❖ Enfance jeunesse : Prise en charge du fonctionnement des centres de loisirs de St Christophe, Mézangers et Voutré et soutien financier au centre socio-culturel de la Boule d'Or pour le centre de la Valaisière et le Relais d'Assistantes Maternelles (150 000 € / an)
- ❖ Animation sportive : intervention des éducateurs dans les classes primaires et dans les associations.
- ❖ Accès à la médiathèque et au point lecture (85 000 € / an)
- ❖ Cinéma : projet de construction cinéma neuf (3 000 000 €)

**Voirie :**

- ❖ Entretien général des chemins ruraux et voies communales de l'ensemble des communes (216 kms) 350 000 € / an

**Equipements de loisirs :**

- ❖ Rénovation et extension du Jardin Aquatique (5 160 000 € TTC). Coût d'exploitation annuel de 400 000 € dont 150 000 € pour les scolaires.
- ❖ Base de loisirs du Gué de Selle : réalisation du refuge, extension de la base de voile, arrosage du terrain de football, réfection des terrains de tennis (350 000 € d'investissement)

**Actions sociales :**

- ❖ Soutien financier de l'Aide à Domicile en Milieu Rural : 40 000 € / an
- ❖ Epicerie Sociale (53 000 € d'investissement)
- ❖ Réalisation du terrain d'accueil pour les gens du voyage (grands passages) 107 000 € d'investissement

**Divers :**

- ❖ Soutien au Festival de la Viande par l'intervention du personnel administratif pour le secrétariat
- ❖ Festivités : mise à disposition des associations : tribunes et podium mobile, sonorisation, barnums ... (investissement de 120 000 €)
- ❖ Service Départemental d'Incendie et de Secours : versement d'une participation de 275 000 € / an aux lieux et places des communes
- ❖ SVET :
  - ↳ Délégation de l'école de musique, du service culturel et la lecture, du tourisme, de l'animation économique, de la mise en place des contrats avec la Région et la CEE correspondant à une participation de la CCPE de 675 000 € / an
  - ↳ Délégation de la collecte et tri sélectif des déchets ménagers correspondant à une participation de 750 000 €

Monsieur ROCTON explique son départ en précisant qu'il est élu depuis 1983, qu'il a été Maire pendant 18 ans, Président du S.I.A.E.P. et de la C.C.P.E. pendant 7 ans, qu'il a donné déjà beaucoup de temps et qui a jugé qu'il était le moment de passer la main.

Monsieur ROCTON, à l'issue de cette présentation, remercie tous les Elus pour leur participation et implication durant ce mandat qui a été riche et bien rempli.

Monsieur MILCENT, qui rejoint le S.V.E.T. des Coëvrons le 17 mars, fait part de sa satisfaction d'avoir œuvré au sein de la C.C.P.E. pendant 6 ans en entretenant des relations constructives avec les Elus et le Personnel.

Madame LORY et Monsieur BOURDIN expriment au nom de tous leurs collègues, non sans émotion, leurs remerciements à Messieurs ROCTON, HEURTEBIZE et MILCENT, et leurs témoignent leur gratitude pour le climat chaleureux et convivial de nos réunions, où chacun a pu s'exprimer librement et sans crainte.

Monsieur ROCTON informe le Conseil Communautaire que Monsieur Vincent VERDIER, actuellement Directeur des Services de la Mairie de MESLAY DU MAINE, a été recruté par la C.C.P.E. avec une prise de fonctionnement début juin. Monsieur Bertrand ERNOULT assurera l'intérim pendant cette période.

La séance a été levée à 11 H 40.

La Secrétaire de séance,

Gisèle AVRANCHE

Le Président,

Gérard ROCTON